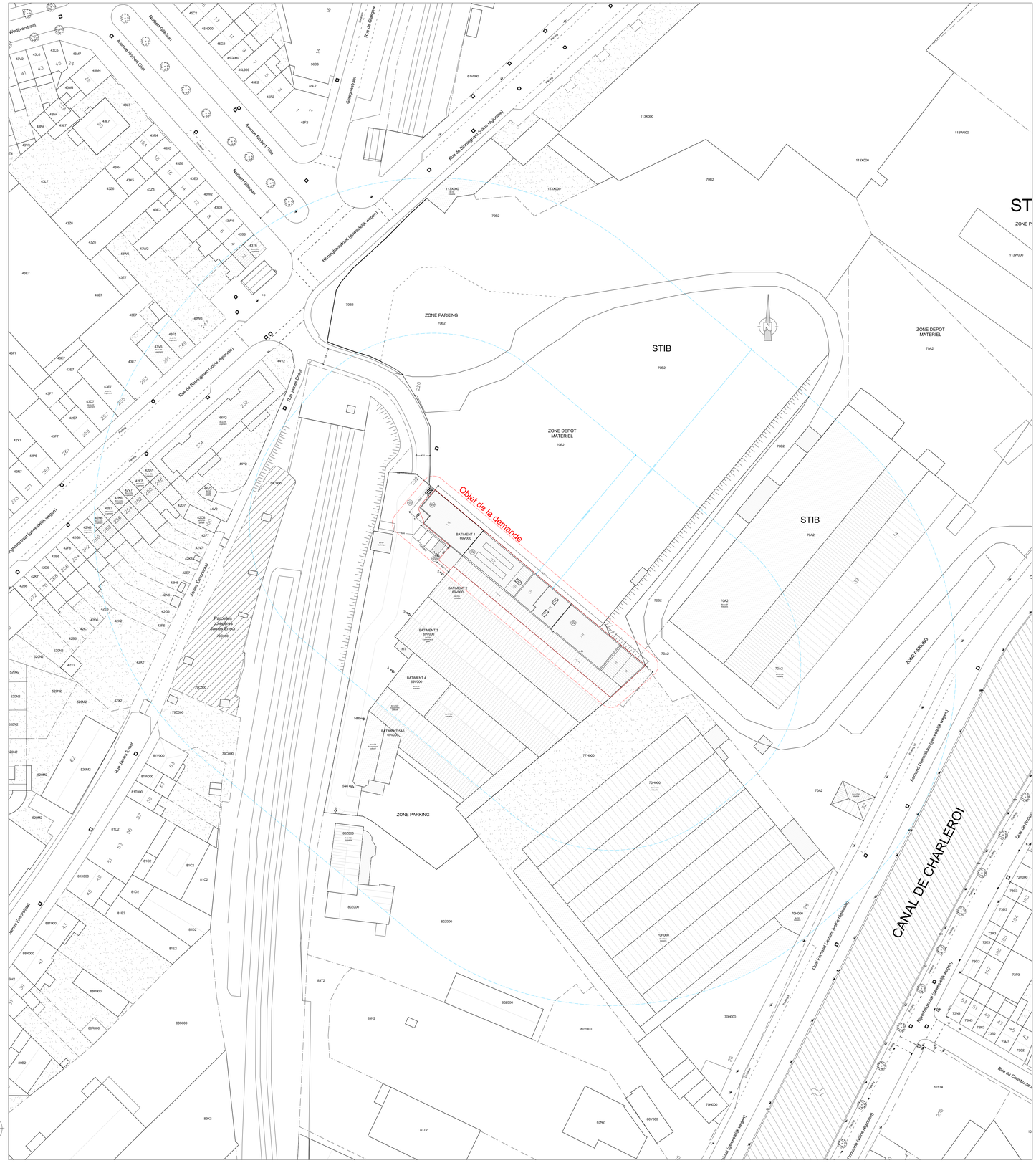

△ IMPLANTATION 1/500

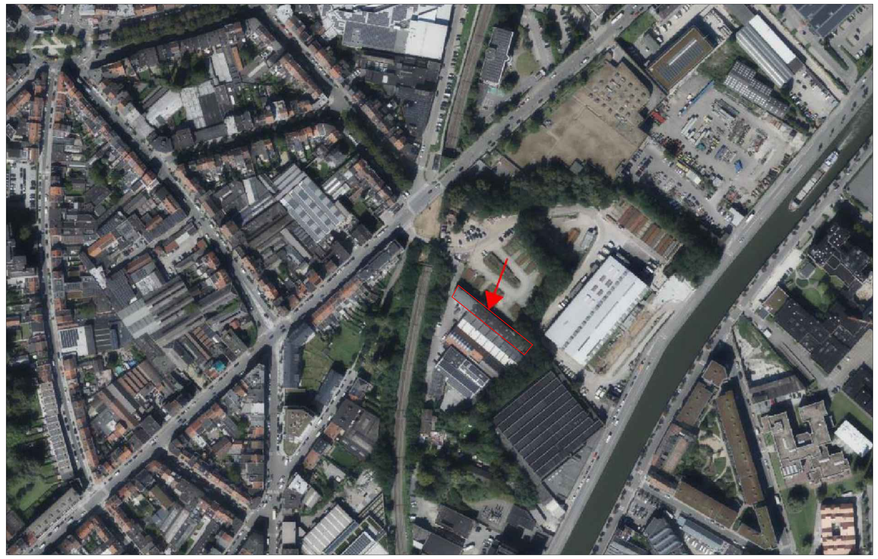

△ LOCALISATION 1/2000

LÉGENDE IMPLANTATION

- Nombre de niveaux sous corniche
  R 0 = 1 niveau
  R+1 = 2 niveaux
  R+2 = 3 niveaux
- Type de toiture
  TP = toiture plate
  TV = toiture à versants
- 1 Point de vue photographique
  Numéro de vue
- 222 Numéro de police
- 69C0 Numéro cadastrale
- Limite de propriété supposée

Bâtiment 1 :
Arche de la Gloire de l'Eternel asbl (Lieu de culte)
Bâtiment 2 :
Les chantiers de Pierre de Taille sa (Tailleur de pierres)
Bâtiment 3 :
Tempo srl - Saray Turkish Delight (Patisserie)
Bâtiment 4 :
Catinus Frank - commerce de gros de métaux (ancienne ferronnerie)
Bâtiment 5 & 6 :
Fondation Olangi-Wosho asbl (fondation et culte)

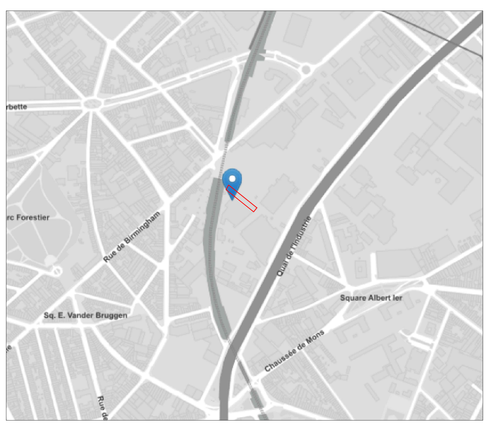

△ Plan de situation 1/5000

Eglise A.G.E. PERMIS 03/03/26

Atelier d'Architecture HANDRIEU FREDERIC SRL

Atelier d'Architecture HANDRIEU FREDERIC

Pour accord, le 28/02/2025

le Maître de l'Ouvrage
ASBL ARCHE DE LA GLOIRE DE L'ETERNEL
représentée par M. Jean-Paul VALOIS, Administrateur

l'Architecte
M. Frédéric Handrieu

Objet des travaux :
PERMIS D'URBANISME - REGULARISATION

Maître de l'ouvrage : L'Arche de la Gloire de l'Eternel
Rue de Birmingham 222 - 1070 Anderlecht

Lieu de chantier : Rue de Birmingham 222 - 1070 Anderlecht

Section cadastrale : Division 4, Section B, n° 80W et n° 69T

1 Le contenu de ce document reste intégralement la propriété de l'architecte Frédéric Handrieu. Toute personne qui a reçu ce document s'engage à ne pas reproduire aucun élément de celui-ci, en tout ou en partie, ni à le divulguer à des tiers sans l'accord préalable de l'architecte.
2 Les travaux sont à exécuter conformément au Cahier des Charges de l'Etat, au Cahier Général des Charges pour les travaux de construction privée de la F.A.B. et aux normes belges en vigueur.
3 Les cotes mentionnées aux plans sont à vérifier par les entrepreneurs; en cas d'erreur ou d'omission, ceux-ci sont tenus d'en avertir l'architecte avant exécution.
4 Les entrepreneurs ont la responsabilité de vérifier les grandeurs réelles des constructions réalisées ou existantes.

Inscrit à l'ordre des architectes du Brabant.

Indice	Modifications	Date
A	Permis d'Urbanisme - Régularisation	27/06/25
B	**Permis d'Urbanisme - Complément**	**03/03/26**
C		
D		
E		
F		
G		
H		

PLAN D'IMPLANTATION
et PLAN DE SITUATION

Echelle 1/500 et 1/2000
Feuille 1
Dossier 1099.24
A B C D E F G H I J

Rue De Broyer 39 1180 BRUXELLES
Belgique
E-mail: info@architectehandrieu.eu
T.V.A BE 465.109.654
Téléphone 02.376.16.86
Fax 02.376.16.87
G.S.M 0475.46.64.36
I.N.G. 310-1066020-76